



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 19 mai 2025*

**DELIBERATION N°2025-016**

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250519-DELIB2025\_016-DE



L'an 2025, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Nathalie GOIX pouvoir à Prazeres RIBEIRO, Christian BERTHIER pouvoir à Aldo CARBONARI, Annie PONTHEUX pouvoir à Stéphane COUDERT, Kévin PORTIER pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2025**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24/03/2025. Il est approuvé à l'unanimité (1 abstention : Bénédicte GUILLAUMIN).

---

**DELIBERATION N°2025-016 :** Autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de permis d'aménager un lotissement communal sur les parcelles cadastrées AC18, AC79, AC81, AC82, et attribution d'un nom à la "rue des Azurés"

Alfio PENNISI, Rapporteur

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.421-1 et suivants relatifs au permis d'aménager ;

**VU** le décret n°2016-1010 du 26 août 2016 relatif à la procédure de demande de permis d'aménager ;

**VU** la Délibération n° 2009-065 en date du 19 octobre 2009, dans laquelle la Commune de Noyarey a demandé la mise en réserve foncière des parcelles cadastrées section AC n°18, 79, 81 et 82, situées en amont du cimetière, entre la rue du 19 mars 1962 et la rue du Pailler, par l'Établissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) devenue depuis Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) ;

**VU** la Délibération n° 2017-005 en date du 10 avril 2017, dans laquelle la Commune de Noyarey demandait à l'EPFL-D, la sortie de portage foncier de la parcelle cadastrée section AC n°79, afin d'en devenir propriétaire ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune, de cristalliser les droits à construire sur ces parcelles cadastrées section AC n°18, 79, 81 et 82, en vue de réaliser un nouveau lotissement communal, qui comportera une voie privée ouverte sur la falaise de l'Argentier, des stationnements sur voirie, un espace vert, et 9 terrains destinés à recevoir chacun une maison d'habitation individuelle ou jumelée avec jardin privatif ;

**CONSIDERANT** que la majeure partie de la parcelle cadastrée AC18 restera en nature de prairie ;

**CONSIDERANT** pour cela, que la Commune envisage le dépôt d'une demande de permis d'aménager pour 8 à 9 lots à bâtir ;

**CONSIDERANT** que la création d'un lotissement communal nécessite le dépôt d'une demande de permis d'aménager ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à déposer ladite demande au nom de la Commune ;

**CONSIDERANT** par ailleurs qu'il y a lieu de prévoir la dénomination de la voie privée du futur lotissement ;

**CONSIDERANT** que le nom « *rue des Azurés* » est proposé en référence à une espèce de papillon protégé présent sur le territoire de la Commune bien qu'il n'ait pas été identifié sur ce terrain précisément ;

**PROPOSE** en conséquence :

- d'autoriser le Maire à déposer, au nom de la Commune, une demande de permis d'aménager en vue de la réalisation d'un lotissement communal sur les parcelles cadastrées AC n°18, 79, 81 et 82 ;
- d'attribuer à la voirie privée à construire pour ce lotissement, le nom de « *rue des Azurés* » ;
- de décider que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget communal ;
- de charger le Maire de toutes les démarches administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération d'aménagement ;

**Après en avoir délibéré,**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** le Maire à déposer, au nom de la Commune, une demande de permis d'aménager en vue de la réalisation d'un lotissement communal sur les parcelles cadastrées AC n°18, 79, 81 et 82 ;
- **ATTRIBUE** à la voirie privée à construire pour ce lotissement, le nom de « *rue des Azurés* » ;
- **DECIDE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget communal ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250519-DELIB2025\_016-DE



- **CHARGE** le Maire de toutes les démarches administratives et mise en œuvre de la présente délibération, et l'autorise à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération d'aménagement.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 18**

Affiché le : 23/05/2025

Reçu en préfecture le : 22/05/2025

Exécutoire le : 23/05/2025

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 22/05/2025

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

